



Madame la Présidente
du Conseil d'État
Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 16 juillet 2020

Réf. CE / SCL : 60.282 - 1240 / ak
Doc. parl. 7622

Objet : Projet de loi

- 1° portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ;
- 2° modifiant
 - 1) la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments ;
 - 2) la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments
- 3° abrogeant
 - 1) la loi du 24 juin 2020 portant introduction d'une série de mesures concernant les activités sportives, les activités culturelles ainsi que les établissements recevant du public, dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19
 - 2) la loi du 24 juin 2020 portant introduction d'une série de mesures concernant les personnes physiques dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 et modifiant la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments

Madame la Présidente,

À la demande de la Ministre de la Santé, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, afin de compléter votre dossier, l'avis du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch sur le projet de loi sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Jean-Luc Schleich
Gestionnaire dirigeant